



**Pétition**  
**POUR L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES PERSONNELS**

***Pour une revalorisation 2014 des IAT et PFR dans les CROUS.***

**A la suite de la circulaire du 19 août 2013 pour l'enseignement scolaire, toutes les autorités académiques ont revalorisé les personnels qu'elles géraient financièrement. Les montants annuels complémentaires ont été les suivants par corps : 110€ aux ADJAENES, 125€ aux SAENES, 140€ aux ADAENES.**

**Pour 2014, les autorités ministérielles avaient demandé à ce que les recteurs confirment cette revalorisation 2013. Recrutés sur les mêmes corps, les personnels administratifs des CROUS ont vocation à percevoir des montants identiques quel que soit le lieu d'affectation.**

**Aussi, les personnels administratifs, signataires ci-dessous, demandent qu'une revalorisation des IAT et PFR soit faite à partir du 1er janvier 2014 au CROUS. Il s'agit d'une question d'égalité de traitement entre les agents de la filière administrative.**

<b>Prénom - nom</b>	<b>Service</b>	<b>Signature</b>

Une demande d'audience a été faite par la direction nationale du SNASUB-FSU au Directeur du CNOUS.  
Parmi les points évoqués, il y aura celui des rémunérations.  
Nous vous invitons à signer cette pétition basée sur l'égalité de traitement des personnels et à nous la renvoyer au plus vite à  
SNASUB-FSU - 9, rue Dupuis - 80000 AMIENS